



Commission scolaire  
**des Patriotes**

**CONSULTATION SUR UN PROJET D'ÉCOLE PRIMAIRE  
ALTERNATIVE PUBLIQUE À SAINTE-JULIE  
RAPPORT DE CONSULTATION**

Déposé à la séance de travail du Conseil des commissaires du 27 juin 2017

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction.....	3
2.	La consultation publique.....	3
2.1.	Document de consultation et questionnaire sur le site de la CSP .....	4
2.2.	Consultation des employés et des parents de la CSP.....	4
2.3.	Soirée d'information.....	4
3.	Présentation du rapport de consultation publique.....	4
4.	Résultats des commentaires reçus par question.....	5
4.1.	Question 1 : Êtes-vous en faveur de l'ouverture d'une école primaire publique alternative à Sainte-Julie, dans la même bâtisse que l'école Le Rucher, aux conditions présentées dans ce document?.....	6
4.2.	Question 1.1 : Pourquoi?.....	6
4.2.1.	En faveur .....	6
4.2.2.	Contre.....	8
4.3.	Question 2 : Seriez-vous intéressé à inscrire votre enfant à cette école?.....	9
4.4.	Question 3 : Seriez-vous intéressé par un autre type de projet particulier au primaire? 10	
4.5.	Question 4 : Avez-vous d'autres commentaires à formuler en lien avec cette consultation?.....	10
	ANNEXE 1 – Statistiques des répondants.....	11
	ANNEXE 2 – Statistiques des réponses à la question 2.....	14
	ANNEXE 3 – Statistiques des réponses à la question 3.....	18
	ANNEXE 4 – Statistiques des réponses à la question 4.....	21
	ANNEXE 5 – Avis et commentaires reçus par courriel (particuliers et instances).....	25

## I. INTRODUCTION

Un groupe de parents résidant principalement à Sainte-Julie déposait, en mars 2016, une demande visant la mise sur pied d'une école primaire alternative publique dans cette ville ou ailleurs au sein de la Commission scolaire des Patriotes (CSP). Après avoir analysé les différents enjeux de cette demande, les membres du Conseil des commissaires de la CSP décidaient de mener une consultation publique concernant la pertinence d'ouvrir une école primaire alternative publique à Sainte-Julie.

Du 5 avril au 12 mai 2017, la CSP a donc tenu une consultation pour connaître l'opinion des parents, des employés et de la population de l'ensemble de son territoire au sujet de cette demande. La description du projet ainsi que des éléments complémentaires pour alimenter la réflexion ont été regroupés dans un document de consultation officiel disponible sur le site Web de la CSP.

D'une part, ce document présente différents aspects composant ce projet, notamment la localisation de l'école, soit en cohabitation à l'école Le Rucher à Sainte-Julie, et une évaluation des coûts en ressources humaines. D'autre part, il présente les questions soumises à la consultation et le processus de consultation retenu. Celui-ci prévoyait notamment la tenue d'une soirée d'information et la diffusion d'un formulaire en ligne pour répondre aux questions de la consultation.

Les éléments du projet présentés lors de cette consultation publique sont certainement perfectibles. Le but de la consultation était d'ailleurs de les bonifier de manière à ce qu'ils reflètent bien les valeurs, les besoins et les préoccupations des parents, des employés, des citoyens et des organismes concernés par l'ouverture d'une école primaire alternative publique à la CSP.

C'est donc dans l'esprit de répondre le plus fidèlement possible aux valeurs et aux attentes de sa communauté que le Conseil des commissaires décidera s'il va de l'avant avec ce projet. Enfin, dans l'éventualité où le Conseil des commissaires réponde positivement à cette demande, des démarches seraient entreprises en vue d'ouvrir l'école pour la rentrée scolaire 2018-2019.

## 2. LA CONSULTATION PUBLIQUE

La *Loi sur l'instruction publique* ou les règlements et politiques internes de la CSP n'obligent pas la Commission scolaire à tenir un processus de consultation en ce qui a trait à la demande d'un groupe de parents de mettre sur pied une école alternative.

Le Conseil des commissaires a toutefois établi le processus de consultation suivant, aux fins spécifiques de consulter la population au sujet du projet qui lui a été soumis par un groupe de parents d'ouvrir une école primaire publique alternative à Sainte-Julie.

L'objectif de cette consultation était de permettre l'expression d'opinions libres et éclairées sur un projet d'implantation d'une école primaire publique alternative à Sainte-Julie afin de connaître les avis des personnes ou organismes qui sont représentatifs de la grande communauté de la CSP et qui se sentent concernés par ce projet. Ces avis permettront au Conseil des commissaires d'évaluer si ce projet répond aux attentes de la communauté de la CSP.

## 2.1. DOCUMENT DE CONSULTATION ET QUESTIONNAIRE SUR LE SITE DE LA CSP

Le 5 avril 2017, la CSP diffusait une nouvelle rubrique à la une de son site Internet en invitant toute personne et organisme intéressés à participer à la consultation. Le site donnait accès au document officiel, aux modalités de la consultation et à un questionnaire en ligne afin de transmettre des commentaires.

**Au total, 498 avis ont été transmis via le questionnaire en ligne ou par courriel.**

## 2.2. CONSULTATION DES EMPLOYÉS ET DES PARENTS DE LA CSP

Dès le premier jour de la consultation publique, des courriels ont été transmis aux employés et aux parents de l'école Le Rucher. Par la suite, tous les employés et les parents de la CSP, soit plus de 40 000 destinataires, ont été informés de l'annonce de la consultation et un communiqué a été transmis aux médias locaux.

## 2.3. SOIRÉE D'INFORMATION

En complément au document de consultation, la CSP a tenu une soirée d'information le mercredi 19 avril à 19 h 30, à l'école secondaire du Grand-Coteau à Sainte-Julie. Quelque 75 personnes ont assisté à la présentation du projet et pris part à une période de questions.

## 3. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le rapport vise à faire état des commentaires reçus aux personnes et aux organismes intéressés afin de leur permettre d'en connaître les divergences et les points de convergence et pour qu'ils puissent mesurer l'appréciation de leur participation à la consultation.

Parallèlement à ce rapport, le Conseil des commissaires analysera tous les commentaires reçus afin de rendre une décision qui reflétera les valeurs, les besoins et les préoccupations des parents, des employés, des communautés et des organismes.

Ce rapport est constitué des questions qui ont fait l'objet de la consultation. Il révèle les commentaires reçus en fonction de chacune des questions qui étaient à la fois présentées dans le document de consultation officiel et diffusées via le formulaire en ligne disponible sur le site Web de la CSP.

Parmi les 498 avis reçus, 485 répondaient directement aux questions de la consultation, et 13 autres ont partagé leur position et commentaires par courriel, dont quatre avis émis par des instances liées à la CSP. Il s'agit de la section des Patriotes de l'Association québécoise du personnel des directions des écoles (AQPDE), du conseil d'établissement de l'école Le Rucher, du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame et du Syndicat des Professionnelles et Professionnels de la Montérégie (SPPM). Les résultats des réponses aux questions de la consultation sont présentés à la section suivante. Pour leur part, les 13 avis complémentaires se trouvent à l'annexe 5 du présent rapport de consultation.

## 4. RÉSULTATS DES COMMENTAIRES REÇUS PAR QUESTION

La section suivante propose une synthèse des commentaires émis pour chacune des questions du questionnaire en ligne. Ces questions, également présentées dans le document de consultation officiel, sont les suivantes :

1. Êtes-vous en faveur de l'ouverture d'une école primaire publique alternative à Sainte-Julie, dans la même bâtisse que l'école Le Rucher, aux conditions présentées dans ce document?
  - 1.1 Pourquoi?
2. Seriez-vous intéressé à inscrire votre enfant à cette école ? *Si non, passez à la question 3.*
  - 2.1 Si oui, pour septembre de quelle année et pour quel niveau?
  - 2.2 Seriez-vous intéressé à inscrire votre enfant à cette école si celui-ci n'est pas admissible au transport scolaire?
3. Seriez-vous intéressé par un autre type de projet particulier au primaire?

3.1 Si oui, lequel?

4. Avez-vous d'autres commentaires à formuler en lien avec cette consultation?

5. Qui êtes-vous?

6. Dans quelle ville résidez-vous?

#### **4.1. QUESTION 1 : ÊTES-VOUS EN FAVEUR DE L'OUVERTURE D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE ALTERNATIVE À SAINTE-JULIE, DANS LA MÊME BÂTISSE QUE L'ÉCOLE LE RUCHER, AUX CONDITIONS PRÉSENTÉES DANS CE DOCUMENT?**

Parmi les 485 répondants à la consultation, une très grande majorité de répondants, soit 361 (74,4 %) ont répondu être en faveur du projet, alors que 117 (24,1 %) participants ont exprimé être contre et 7 (1,4 %) sont indécis.

Quant aux quatre avis émis par des instances liées à la CSP, mentionnons que deux avis ne sont pas en accord avec le projet tel que proposé et forment d'autres avenues. En effet, estimant que les conditions actuelles ne sont pas favorables, l'AQPDE demande à la CSP de ne pas aller de l'avant avec ce projet pour l'instant. Pour sa part, le conseil d'établissement de l'école Le Rucher propose plutôt d'intégrer un projet pédagogique alternatif au sein de son école au lieu de créer une école distincte. Enfin, deux avis sont en faveur, soit le conseil d'établissement de l'école Notre-Dame et le SPPM. Toutefois, ce dernier y apporte quelques suggestions en lien avec les services professionnels rattachés à ce projet d'école alternative.

Aux questions 4 et 5, les participants étaient invités à s'identifier selon l'un des groupes concernés suivants, soit parents d'élèves, parents de futurs élèves, employés, citoyens et autres, de même qu'en fonction de leur ville ou municipalité de résidence.

Un tableau à l'annexe I présente les statistiques des réponses à cette question selon l'identité et le lieu de résidence des répondants telles que celles répondues aux questions 5 et 6 du questionnaire en ligne.

#### **4.2. QUESTION 1.1 : POURQUOI?**

##### **4.2.1. En faveur**

Les 361 personnes ou organismes en faveur du projet présenté dans le document de consultation ont commenté leur position en présentant les principaux arguments suivants.

### **Un enseignement différent pour des enfants différents**

Les commentaires les plus fréquemment émis sont à l'effet qu'une école alternative apporte des méthodes pédagogiques différentes qui respectent le rythme d'apprentissage des enfants et qui correspondent mieux à leurs besoins.

### **Une plus grande offre de service**

Un bon nombre des répondants estime que le système d'éducation actuel ne convient pas à tous les enfants. C'est pourquoi ils demandent qu'une commission scolaire diversifie son offre de services en ouvrant des écoles proposant des approches diversifiées. Selon plusieurs, celles-ci permettront de répondre aux besoins de plus d'élèves sur le territoire en leur donnant accès à un milieu adapté à eux. Ceux-ci pourront ainsi mieux s'épanouir et progresser à l'école.

### **Développement de la motivation et de la créativité des élèves**

Plusieurs répondants sont également d'avis que la pédagogie alternative est une option qui peut s'avérer bénéfique pour les élèves qui ont besoin de défis et qu'elle leur permet de développer leur plein potentiel intellectuel et créatif. Il est également ajouté que l'apprentissage par projets vient favoriser le sens de l'organisation, la recherche de solutions et le sens du travail d'équipe.

### **Une question de valeurs**

Certains répondants ont indiqué que l'école alternative rejoint leurs valeurs familiales et que c'est ce qu'ils souhaitent transmettre à leur enfant. Parmi celles-ci, mentionnons le respect, la responsabilisation, l'ouverture sur le monde et les autres.

### **Développer l'autonomie chez les enfants**

À quelques reprises, des répondants ont exprimé que l'école alternative favorise l'autonomie et le sens de la débrouillardise chez l'enfant.

### **L'engagement des parents**

L'idée d'une présence accrue de parents est très intéressante pour certains répondants. Ceux-ci estiment que la participation des parents dans la vie de l'école est riche et essentielle au bien-être de leurs enfants et que celle-ci vient faciliter les rapports avec les enseignants.

### **Anciens élèves d'école alternative**

Quelques personnes ont partagé l'appréciation de leur expérience personnelle ou celle de leurs enfants dans une école alternative.

### **En prévention du décrochage scolaire**

Un répondant trouve la pédagogie alternative intéressante parce que selon lui elle peut aider à prévenir le décrochage scolaire.

### **Aussi important que les programmes d'éducation internationale et sport-études**

Un commentaire a été exprimé comme quoi ce type d'école a autant sa place que les écoles à volet international ou sportif.

### **Bonne utilisation des infrastructures**

Deux personnes sont d'avis que le bâtiment proposé est adéquat. Pour l'un d'eux, le projet pourrait être mené à terme plus rapidement alors que pour l'autre, c'est une bonne utilisation maximale des infrastructures de la CSP.

#### **4.2.2. Contre**

Les commentaires émis par les 117 répondants s'opposant au projet sont majoritairement (102) liés à l'emplacement choisi, soit une partie de l'école Le Rucher.

### **Impacts négatifs pour l'école Le Rucher**

- Pour 64 répondants, il n'y a pas assez d'espace pour accueillir d'autres élèves. Avec la mise en place de ce projet, l'environnement des élèves de l'école Le Rucher sera affecté, notamment puisque les élèves seraient obligés d'utiliser des locaux sans fenêtres, qu'ils n'auraient plus accès à certains locaux pour y mener des projets spéciaux et qu'il y aurait moins d'accès aux espaces communs.
- 22 répondants trouvent que ce projet devrait être établi dans un bâtiment distinct et ne pas cohabiter avec une autre école.
- Cinq répondants s'inquiètent de la présence d'adultes dans l'école et sept autres de la possibilité que cette école amène des problèmes de circulation aux abords de l'école.
- Enfin, deux parents prévoient des problèmes de discipline dans la cour d'école, un parent estime que le projet aurait dû être présenté au conseil d'établissement de l'école Le Rucher avant d'aller en consultation publique et un parent se questionne si cette circulation viendrait diminuer la valeur du quartier.

### **Investissements inappropriés**

Pour 25 répondants, la CSP devrait réinvestir dans l'ensemble de ses écoles avant de dépenser pour un projet qui ne s'adressera qu'à quelques élèves. Quelques-uns estiment que c'est un service qui revient trop cher par élève et que la CSP devrait plutôt financer des projets

particuliers dans les écoles déjà existantes ou dans des écoles spécialisées pour EHDAA. Enfin, deux personnes s'interrogent sur une éventuelle hausse de leur compte de taxe scolaire.

### **Pédagogie**

Une vingtaine de répondants ont indiqué ne pas être en faveur de la pédagogie alternative. Pour certains, elle ne prépare pas à la vraie vie et n'est pas pertinente au primaire si elle n'est pas offerte au secondaire. Deux personnes estiment que l'enseignement au régulier fait déjà une grande place à l'enseignement par projets.

### **Stabilité et équité**

Certains répondants ont fait référence à la notion de stabilité des élèves dans les écoles de la CSP. Ils souhaitent qu'avant de consacrer des ressources à l'ouverture d'une école alternative, l'organisation priorise cette notion de stabilité afin que les élèves ne soient pas obligés de changer d'école. Parmi ceux-ci, mentionnons que quatre parents d'élèves à Mont-Saint-Hilaire ajoutent vouloir que la CSP priorise la construction d'une école dans leur milieu avant de travailler sur ce projet. Des parents de l'école Le Rucher ont aussi exprimé leur crainte que leur enfant soit transféré d'école pour faire de la place à ceux de l'école alternative.

L'iniquité entre les élèves a été soulignée par quelques-uns, soit entre les écoles d'une même ville ou de la CSP.

### **Localisation**

Au total, six répondants estiment que l'école est trop loin de leur domicile pour être accessible pour eux. Parmi ceux-ci, deux réclament une école alternative à Chambly et un autre à Varennes.

### **Perte d'emploi**

Quelques répondants (3) sont préoccupés par des pertes d'emploi liées à la présence de parents qui viendraient remplacer du personnel qualifié.

## **4.3. QUESTION 2 : SERIEZ-VOUS INTÉRESSÉ À INSCRIRE VOTRE ENFANT À CETTE ÉCOLE?**

Sur les 361 personnes en faveur du projet d'école alternative, 266 ont indiqué vouloir y inscrire leur enfant si l'école ouvre ses portes en 2018. Cette question comportait également deux sous questions :

— Question 2.1 Si oui, pour septembre de quelle année et pour quel niveau?

Un tableau à l'annexe 2 présente les statistiques des réponses à cette question, par année et niveau scolaire, selon le lieu de résidence des répondants.

— Question 2.2 Seriez-vous intéressé à inscrire votre enfant à cette école si celui-ci n'est pas admissible au transport scolaire?

Au total, 216 répondants ont confirmé être intéressés à inscrire leur enfant à l'école proposée dans le document de consultation, et ce, même s'ils n'ont pas accès au transport scolaire. Ces réponses sont ventilées par année et par niveau scolaire, selon le lieu de résidence des répondants au tableau de l'annexe 2.

#### **4.4. QUESTION 3 : SERIEZ-VOUS INTÉRESSÉ PAR UN AUTRE TYPE DE PROJET PARTICULIER AU PRIMAIRE?**

Quelque 195 personnes ont répondu être intéressées par d'autres types de projets particuliers au primaire alors que 176 ont répondu négativement. Précisons que les réponses positives peuvent avoir été émises par des répondants en faveur du projet.

— Question 3.1 Si oui, lequel?

Arrivant en tête de liste, les programmes à vocation sportive ont été mentionnés à 50 reprises. Ils sont suivis par les programmes de musique, d'anglais, d'éducation internationale au primaire, d'art et d'environnement/nature.

Un tableau à l'annexe 3 présente les statistiques des réponses à cette question.

#### **4.5. QUESTION 4 : AVEZ-VOUS D'AUTRES COMMENTAIRES À FORMULER EN LIEN AVEC CETTE CONSULTATION?**

Plus de 150 commentaires ont été exprimés en faveur du projet présenté, alors qu'une cinquantaine ont fait part de leurs inquiétudes liées au projet. Enfin, un peu moins de 50 commentaires négatifs ont été émis.

Un tableau à l'annexe 4 présente les statistiques des réponses à cette question.

## ANNEXE I – STATISTIQUES DES RÉPONDANTS



## CONSULTATION ÉCOLE ALTERNATIVE STE-JULIE

### STATISTIQUES DES RÉPONDANTS

Ville			Citoyen	Employé	Parent d'élève	Parent d'un futur élève	Autre
	Totaux						
Beloil	40						
Oui	35		5	0	20	10	0
Non	5		0	2	2	0	1
Boucherville	31						
Oui	25		0	3	18	4	0
Non	6		0	1	3	2	0
Carignan	1						
Oui	1		0	0	1	0	0
Non	0		0	0	0	0	0
Chambly	20						
Oui	14		0	1	13	0	0
Non	6		0	1	5	0	0
Contrecoeur	4						
Oui	4		0	0	3	1	0
Non	0		0	0	0	0	0
McMasterville	9						
Oui	7		0	2	4	0	1
Non	2		0	0	2	0	0
Mont-St-Hilaire	24						
Oui	18		1	1	14	2	0
Non	6		0	0	6	0	0
Otterburn Parl	4						
Oui	4		0	0	4	0	0
Non	0		0	0	0	0	0
St-Amable	15						
Oui	13		1	1	8	3	0
Non	2		0	0	2	0	0

Ville			Citoyen	Employé	Parent d'élève	Parent d'un futur élève	Autre
St-Antoine	1						
Oui		1	0	0	1	0	0
Non		0	0	0	0	0	0
St-Basile	20						
Oui		19	0	2	16	1	0
Non		1	0	1	0	0	0
St-Bruno	19						
Oui		15	0	1	13	1	0
Non		3	0	1	2	0	0
Indécis		1	0	0	1	0	0
Ste-Julie	239						
Oui		153	22	4	86	39	2
Non		80	1	9	62	8	0
Indécis		6	0	2	4	0	0
St-Jean-Baptiste	1						
Oui		1	0	1	0	0	0
Non		0	0	0	0	0	0
St-Marc	2						
Oui		2	0	0	2	0	0
Non		0	0	0	0	0	0
St-Mathieu	5						
Oui		5	0	0	5	0	0
Non		0	0	0	0	0	0
Varenes	30						
Oui		25	0	1	16	8	0
Non		5	0	1	4	0	0
Verchères	7						
Oui		6	0	0	4	2	0
Non		1	0	0	1	0	0
Autre	13						
Oui		13	5	2	2	1	3
Non		0	0	0	0	0	0

Totaux	485	485	35	37	324	82	7
Oui		361					
Non		117					
Indécis		7					

## ANNEXE 2 – STATISTIQUES DES RÉPONSES À LA QUESTION 2





Question 2.1 : Si oui, pour septembre de quelle année et pour quel niveau?

Année	Niveau							
	Non mentionné	Présc	1re	2e	3e	4e	5e	6e
	Nombre d'élèves							
2017-2018	5	7	9	7	9	4	5	1
2018-2019	3	34	26	17	27	15	8	4
2019-2020	1	26	1	0	0	0	1	0
2020-2021	5	16	1	0	0	0	0	0
2021-2022	3	8	1	0	0	0	0	0
2022-2023		5	0	0	0	0	0	0
2023-2024		1	0	0	0	0	0	0
Année non mentionnée	1	6	5	9	4	6	1	2

Question 2.2 : Seriez-vous intéressé à inscrire votre enfant à cette école si celui-ci n'est pas admissible au transport scolaire?

Oui	Non	Indécis	Ne s'applique pas	Pas répondu	Total
216	31	16	1	2	266

## ANNEXE 3 – STATISTIQUES DES RÉPONSES À LA QUESTION 3



### Q 3 SERIEZ-VOUS INTÉRESSÉ PAR UN AUTRE TYPE DE PROJET PARTICULIER AU PRIMAIRE?

Oui	195
Non	176
Non, le projet présenté nous convient parfaitement	9
Non, plus de ressources pour les écoles actuelles	2
Non, mais oui au secondaire	1
Non, je recherche une école et non un projet	1
Non, seule la pédagogie par projet m'intéresse	1
Autres	109
Pas répondu	67
Je ne sais pas	28
Pas pour le moment	6
Ne s'applique pas	5
Ne connaît pas les autres projets	3

### Q 3.1 SI OUI, LEQUEL?

Sports	50
Musique	30
Anglais	25
École d'éducation internationale au primaire	22
Art	19
Environnement/nature	14
Sciences	9
Danse	4
Langues	3
Entrepreneuriat	2
Arts de la scène	1
Informatique	1
Méditation	1
Cuisine	1
Aide pour élèves en difficulté	9
Programmes pour élèves surdoués	7
Montessori	7
Waldorf	4
Pédagogie Steiner	2
École alternative au secondaire	4
Pédagogie par projet	4
Pédagogie plus ouverte	4
Plus d'enseignants par classe – team teaching	3
Même système que la Finlande	2
Programme avec iPad	1
Classes multi-âges	1
Échanges culturels	1

## ANNEXE 4 – STATISTIQUES DES RÉPONSES À LA QUESTION 4



## 4. AVEZ-VOUS D'AUTRES COMMENTAIRES À FORMULER EN LIEN AVEC CETTE CONSULTATION?

### EN FAVEUR DU PROJET

(Félicitations pour cette initiative, ouverture d'esprit / espère que ça fonctionne)	71
(Enfin... il était temps! / un peu trop tard...)	22
Toutes les (ou d'autres) écoles devraient offrir cette alternative	21
(Merci / reconnaissance)	16
Souhaite s'impliquer dans le développement du projet	10
Souhaite avoir plus d'options d'apprentissage	3
Encourager la stimulation des élèves (clubs de lecture, jardinage, etc.)	3
En faveur également pour des écoles alternatives au secondaire	3
Reconnaissant aux parents qui ont eu le courage de lancer le projet	3
J'enseigne ou j'envisage enseigner dans ce type d'école	3
A apprécié l'expérience dans une autre commission scolaire	2
Souhaite l'ouverture en 2018 pour toutes les classes-cycles du primaire	2
Satisfait d'être consulté	2
Croit en la philosophie que l'enfant est au cœur de ses apprentissages	1
Les institutions scolaires ont intérêt à modifier leur approche (donner le goût d'apprendre plutôt que d'axer les efforts sur la performance)	1
L'école alternative devrait être le fondement du système scolaire québécois	1
Espère que cette réforme permettra aux gens en place de voir les répercussions positives qu'un tel projet peut apporter aux jeunes et à la communauté	1
Si ce projet ne voit pas le jour à la CSP, serait-ce possible de prévoir des ententes avec d'autres CS afin de permettre à nos enfants d'y accéder sans devoir déménager?	1
Je suis visuel, j'aurais aimé une vidéo qui présente les activités privilégiées	1
Souhaite recevoir un suivi de la consultation	1
Pourquoi faire compliqué quand ça pourrait être si simple?	1

Écoutez le film de Jacynthe Renée – Grandir heureux	
(Possiblement intéressé selon l'expérience)	1

## INQUIÉTUDES LIÉES AU PROJET

Crainte de déplacement des élèves déjà au programme régulier de l'école Le Rucher (ou d'une surpopulation d'élèves)	20
Comprend l'intérêt, mais devrait être fait dans un endroit distinct (ou dans une autre école comme L'Arpège qui est moins achalandée)	17
S'assurer le succès du passage primaire-secondaire et l'obtention du diplôme de 5 <sup>e</sup> secondaire après avoir suivi ce programme d'éducation alternatif	2
S'assurer que ça ne soit pas un programme marginal, en respect des règles	2
Peur que le programme occasionne des frictions (salle à dîner, gym, biblio, cour d'école)	5
Crainte du manque de personnel qualifié (conseillers pédagogiques, psychologues, etc.)	4
Crainte de frais associés à cette implantation (en outre le transport)	3
Espère que la décision ne sera pas prise en fonction des insécurités	1

## RÉPONSES NÉGATIVES

Manque de transparence (pas de réponses claires / difficulté à comprendre en quoi consiste l'école alternative)	9
(Idée farfelue)	8
Espère que cette consultation n'est pas seulement un paravent à des décisions déjà prises (que les commentaires sont réellement pris en considération)	6
Intéressé, mais pas de temps durant les heures de classe pour s'impliquer (ou encore la demande de 30 heures d'implication des parents est irréaliste, ou encore trop loin pour s'implique convenablement)	4
Préférer plutôt les investissements vers des services directs aux élèves (ex. : TES en classe)	4
Les questions du formulaire manquent de précision (ou manque de contrôle, pourrait être rempli par la même personne des milliers de fois)	3
(Nostalgique de la pédagogie Waldorf)	2
Comprend mal que le sondage s'adresse seulement aux gens de Sainte-Julie (ou encore que le conseil d'établissement de l'école Le Rucher n'a pas été consulté en premier lieu)	2

Ose espérer qu'on ait à cœur le besoin de tous les enfants plutôt que de quelques parents	2
Souhaite plutôt une nouvelle école dans le quartier de la Gare à Mont-Saint-Hilaire	1
Je défendrai toujours l'école publique au-delà de l'école privée ou alternative. Je ne nie pas tout le travail qu'il faut poursuivre dans nos écoles publiques.	1
Pourquoi n'y a-t-il pas un plan B quant à l'emplacement?	1

ANNEXE 5 – AVIS ET COMMENTAIRES REÇUS PAR COURRIEL  
(PARTICULIERS ET INSTANCES)

Boucherville, 10 mai 2017

Madame Catherine Houpert  
Secrétaire générale  
Commission scolaire des Patriotes

Objet : Réponse à la consultation sur le projet d'une école alternative à Sainte-Julie

Bonjour madame Houpert,

L'assemblée générale de l'AQPDE a eu lieu le jeudi 4 mai dernier. Les membres nous ont demandé d'envoyer une réponse à la consultation du projet d'une école alternative à Sainte-Julie.

### **Contexte budgétaire**

Les membres ont clairement signifié leur désaccord avec un tel projet étant donné que suite aux dernières coupures budgétaires, plusieurs directions se sont retrouvées à perdre un adjoint lorsqu'elles avaient deux petites écoles devenant ainsi une direction pour deux écoles. (CA-2017-05-04 #6)

De plus, malgré que les balises soient respectées dans l'octroi de postes de directions, il n'en demeure pas moins que plusieurs directions ont des classes spécialisées sans adjoint ou des écoles primaires avec plus de 700 élèves qui seraient à considérer avant de mettre une direction dans une école alternative pour au plus 7 groupes.

D'octroyer encore là un conseiller pédagogique deux jours pour 3 groupes au début nous semble disproportionner par rapport aux secteurs qui ont de la difficulté à avoir un conseiller pédagogique une fois par mois.

### **Contexte pédagogique**

Il est écrit dans la consultation que les parents sont au cœur de la pédagogie de l'école alternative, mais de quelle pédagogie parlons-nous? Il faut savoir quel est la proposition de pédagogie, qu'elle soit inscrite et très bien suivie, ce qui ne semble pas être le cas présentement, est-ce que cela retombera sur les épaules de cette nouvelle direction?

Pour nous, il est clair que la cohabitation ne peut pas se faire à l'école le Rucher, deux pédagogies différentes dans un même établissement sont très difficiles, trop de négociations avec le personnel et les syndicats. Le partage des locaux (gymnase, toilettes, bibliothèque, service de garde et la cour) se fera au détriment de qui? L'école ordinaire ou l'école alternative?

### **Démarche**

Nous croyons également qu'une démarche de ce genre devrait se faire avec les conseils d'établissements des écoles de la CSP, ainsi qu'avec les directions d'école. Que le syndicat des enseignants et enseignantes soit également impliqué afin de répondre aux interrogations des enseignants.

Nous croyons que lorsque les budgets octroyés auront répondu aux besoins des directions d'école de la commission scolaire, nous pourrions prendre le temps d'envisager ce genre de projet à notre commission scolaire.

### **RECOMMANDATION À LA CONSULTATION SUR LE PROJET DE L'ÉCOLE ALTERNATIVE À SAINTE-JULIE**

**Il est proposé et résolu à l'unanimité, une demande à la direction générale de la commission scolaire Des Patriotes afin de ne pas aller de l'avant pour l'instant avec le projet d'une école alternative publique à Sainte-Julie.**

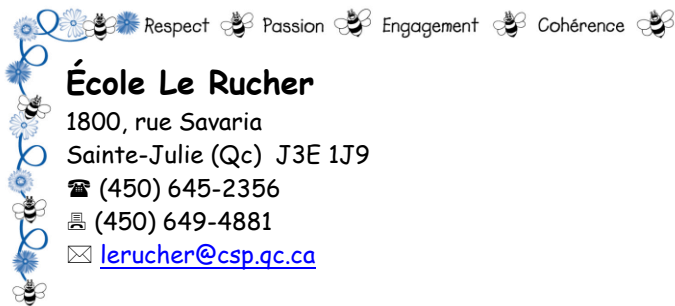
ADOPTÉE PAR LA SECTION DES PATRIOTES DE L'AQPDE, en assemblée générale le 4 mai 2017.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre recommandation. Veuillez recevoir madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Diane Joly  
Présidente de la section des Patriotes de l'AQPDE

c.c. M. Luc Lapointe  
Directeur général  
Commission scolaire des Patriotes



Secrétaire générale

Commission scolaire des Patriotes

1740, Rue Roberval

Saint-Bruno-de-Montarville, Qc

J3V 3R3

À la consultation sur un projet d'école primaire alternative publique à Sainte-Julie,

Et à la proposition qu'une telle école soit localisée au sein même des locaux de l'École Le Rucher de Sainte-Julie,

1. Considérant que l'intégration d'une l'école alternative aux locaux actuels de l'école Le Rucher amènera une utilisation de l'espace au-delà de la capacité reconnue par le MEES puisque l'organisation scolaire du MEES reconnaît officiellement 23 locaux à l'École le Rucher et que le document « Projection de la formation des groupes de l'école Le Rucher pour les années scolaires 2018-2019 à 2021-2022 » présenté lors de la séance d'information du 19 avril 2017 prévoit l'utilisation de 17 locaux (15 classes régulières + 2 classes spéciales) par l'école Le Rucher actuelle en 2021-2022 et 8 locaux pour l'école alternative pour un total de 25 locaux.
2. Considérant que le document « Projection de la formation des groupes de l'école Le Rucher pour les années scolaires 2018-2019 à 2021-2022 » présenté lors de la séance d'information du 19 avril 2017 prévoit seulement 2 groupes préscolaires et ne peut tenir compte avec certitude du changement démographique en cours et à venir dans le quartier où se trouve l'école Le Rucher.
3. Considérant qu'un milieu d'apprentissage stable joue un rôle clé dans la réussite scolaire des élèves fréquentant les groupes adaptés<sup>1</sup>, que l'école Le Rucher accueille 2 groupes adaptés, et que le document « Projection de la formation des groupes de l'école Le Rucher pour les années scolaires 2018-2019 à 2021-2022 » présenté lors de la séance d'information du 19 avril 2017 prévoit en 2018-

2019 que 19 locaux seront utilisés par l'école Le Rucher et 4 locaux par l'école alternative, ne laissant aucun local de libre pour les groupes adaptés et par conséquent le déplacement d'un des 2 groupes adaptés présent à l'école Le Rucher dès 2018-2019.

4. Considérant que des recherches récentes<sup>2,3</sup> démontrent clairement que l'exposition à de la lumière naturelle améliore la performance des étudiants, que le manque d'exposition à la lumière naturelle est associée à des impacts sur la santé<sup>4,5</sup> et que l'intégration d'une l'école alternative aux locaux actuels de l'école Le Rucher fera en sorte que 27 % (4 locaux sur 15) des élèves fréquentant l'école Le Rucher non-alternative se retrouveront dans un local sans fenêtre alors que 100% des élèves fréquentant les locaux de l'école alternative auront accès à une fenêtre.
5. Considérant qu'il sera difficile voire impossible d'assurer un niveau de sécurité du même ordre que ce qui est actuellement en place à l'école Le Rucher puisque les parents des enfants fréquentant l'école alternative au sein de l'école Le Rucher ou les membres de leur famille devront effectuer 30 heures de bénévolat et qu'il n'y aura pas de séparation définitive entre les 2 écoles puisque les élèves fréquentant l'école alternative devront partager certains locaux avec les élèves de l'école Le Rucher.
6. Considérant que l'intégration des élèves de l'école alternative complexifiera davantage l'occupation des locaux à l'école Le Rucher, notamment le partage du gymnase, de la bibliothèque et l'occupation de certains locaux de classe par le service de garde en dehors des heures de classe, limitant ainsi les activités pouvant être offertes et l'accessibilité des enseignants à leurs locaux.
7. Considérant que la cohabitation d'élèves n'ayant pas nécessairement le même code de vie au sein d'un même bâtiment, notamment au gymnase et au service de garde, ainsi que dans la cour de récréation compliquera le type d'intervention requise et la gestion de conflit par le personnel des équipes-écoles.
8. Considérant que la sécurité aux abords de l'école Le Rucher est une préoccupation constante du Conseil d'établissement (CÉ), que le stationnement de l'école Le Rucher est incapable d'accueillir les véhicules de tous les membres du personnel actuel de l'école Le Rucher, que la logistique au niveau du débarcadère est déjà complexe et que le projet d'une école alternative au sein de l'école Le Rucher amènera un flot supplémentaire de véhicule scolaire et privé puisque les élèves des autres secteurs de Sainte-Julie pourraient être admissibles au transport scolaire, que les élèves des autres villes et municipalités du territoire de la CSP seraient voyagés par leur parents et que les

parents ou membres de la famille d'élèves fréquentant l'école alternative devront effectuer 30 heures de bénévolat par année.

9. Considérant qu'à terme en 2021-2022, la distribution des ressources humaines au sein d'un même bâtiment sera inéquitable entre l'école Le Rucher et l'école alternative avec notamment 1 direction pour 357 élèves à l'école Le Rucher versus avec 1 direction pour un maximum de 169 élèves à l'école alternative. Il en est de même pour le temps de conseiller pédagogique par élève. De plus, l'iniquité sera d'autant plus prononcée dans les premières années d'implantation du projet tel qu'il est présenté.

Les membres du Conseil d'établissement de l'école Le Rucher ne sont pas favorables au projet d'une école alternative au sein de l'école Le Rucher tel que le projet y est présenté dans le document « Projet d'école primaire alternative à Sainte-Julie ». Les membres du Conseil d'établissement de l'école Le Rucher voit favorablement l'initiative de l'équipe de l'école Le Rucher de développer un volet alternatif à l'école Le Rucher en enjoignant les membres du Conseil des commissaires à considérer cette avenue.



Mme Isabelle Langlois  
Présidente du CÉ de l'école Le Rucher

Appuyée à l'unanimité par les membres:

Mme Véronique Meunier, parent  
Mme Isabelle Lemay, parent  
Mme Isabelle Fortin, parent  
Mme Marie-Josée Fillion, parent  
Mme Karine Turcotte, parent et représentante au Comité de parents de la CSP  
Mme Isabelle Boily, personnel enseignant  
M. Loic Albert, secrétaire et personnel enseignant  
Mme Paule Fortier, technicienne du service de garde

## Références

1. Effective educational practices for students with autism spectrum disorders. <http://www.edu.gov.on.ca/eng/general/elemsec/speced/autismSpecDis.pdf>. Consulté le 1er mai 2017.
2. Shishegar N, Boubekri M. Natural Light and Productivity: Analyzing the impacts of day lighting on students' and workers' health and alertness. Int'l Journal of Advances in Chemical Engg., & Biological Sciences (IJACEBS) Vol. 3, Issue 1 (2016)
3. Mirrahimi S, Ibrahim NLN, Surat M et al. Effect of daylighting on student health and performance. Computational methods in science and engineering 2013:127-132.
4. Harb F, Hidalgo MP, Martau B. Lack of exposure to natural light in the workspace is associated with physiological, sleep and depressive symptoms. Chronobiology International 2015;32(3);368-375.
5. Boubekri M, Ivy N, Cheung BA, et al. Impact of windows and daylight exposure on the overall health and sleep quality of office workers: A case-control pilot

CONSULTATION SUR UN PROJET D'ÉCOLE PRIMAIRE ALTERNATIVE PUBLIQUE À SAINTE-JULIE

DOCUMENT DE CONSULTATION

1. Êtes-vous en faveur de l'ouverture d'une école primaire publique alternative à Sainte-Julie, dans la même bâtisse que l'école Le Rucher, aux conditions présentées dans ce document? **Oui**
  - 1.1 Pourquoi? **Répond à une demande du milieu, peut répondre aux besoins d'une clientèle / de certains élèves**
2. Seriez-vous intéressé à inscrire votre enfant à cette école ? **Non**
3. Seriez-vous intéressé par un autre type de projet particulier au primaire? **Oui**
  - 3.1 Si oui, lequel? **Programmes particuliers au primaires, tels : éducation internationale, sports-études, arts et musique, sciences, etc.**
4. Avez-vous d'autres commentaires à formuler en lien avec cette consultation?  
**Préoccupations soulevées quant à la rentabilité et à l'accessibilité.**
5. Qui êtes-vous? **Conseil d'établissement de l'École Notre-Dame**
6. Dans quelle ville résidez-vous? [REDACTED]

Rédigé le 9 mai 2017

Par Annie Labonté, présidente CE Notre-Dame



Saint-Hubert, le 18 avril 2017

Catherine Houpert  
Secrétaire générale  
Commission scolaire des Patriotes  
1740, rue Roberval  
Saint-Bruno-de-Montarville, Qc  
J3V 3R3

**OBJET : AVIS DU SPPM(CSQ) CONCERNANT LE PROJET D'ÉCOLE PRIMAIRE  
ALTERNATIVE PUBLIQUE À SAINTE-JULIE**

Mme Houpert,

Dans le cadre du processus de consultation concernant le projet d'école primaire alternative publique à Sainte-Julie, voici l'avis du Syndicat des professionnelles et professionnels de la Montérégie (CSQ).

Nous sommes d'avis que ce projet tient la route et qu'il peut répondre à certains besoins de parents et d'enfants qui cherchent une offre de services alternatifs à ce que la commission scolaire propose déjà actuellement. Cependant, il est important de garder en tête certains éléments, advenant qu'il se concrétise.

D'abord, il faudrait s'assurer qu'il y ait les mêmes services professionnels rattachés à cette école que pour l'ensemble des autres établissements. En effet, nous croyons que les futurs élèves auront des besoins particuliers malgré l'existence d'une philosophie différente d'enseignement et une participation accrue des parents dans le quotidien de l'école. Nous estimons donc qu'un minimum d'une journée en psychologie, en psychoéducation ainsi qu'en orthophonie sera nécessaire au bon fonctionnement de l'école et à l'épanouissement et la réussite des élèves.

Ensuite, il est primordial d'avoir l'ajout de deux jours en conseillances pédagogiques en lien avec les besoins de cette nouvelle école. Nous souhaitons ardemment que ce soit une réelle embauche et non pas un dossier de plus dans la cours des conseillers pédagogiques. Vous n'êtes pas sans savoir que ce service a connu d'importantes coupures depuis deux ans. Cet ajout sera indispensable à nos yeux afin de s'assurer que le projet réponde aux obligations et objectifs pédagogiques, tels que prévues dans le programme de formation de l'école québécoise.

Nous vous proposons également, que dans le cadre de ce projet, que les AVSEC mis en disponibilité soient utilisés. La commission scolaire devrait profiter de leur expertise afin d'établir des liens solides avec les partenaires de la ville de Sainte-Julie.



*Syndicat des Professionnelles et Professionnels  
de la Montérégie (CSQ)*

En conclusion, nous sommes d'avis que ce projet est souhaitable avec les suggestions que nous vous faisons. Advenant sa réalisation, nous souhaitons ardemment à ce que le projet éducatif prévu soit rigoureusement respecté. Pour nous, cela nous apparaît être une condition essentielle.

Patrick Jeannotte  
Vice-président, unité des Patriotes SPPM(CSQ)

## **SIEGE SOCIAL, SECRETARIAT GENERAL**

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** 11 mai 2017 10:43  
**À:** SIEGE SOCIAL, SECRETARIAT GENERAL  
**Objet:** Projet d'école primaire alternative à Ste-Julie

À qui de droit,

J'exerce aujourd'hui mon pouvoir d'expression sur le projet d'une école alternative primaire dans le même établissement que l'école régulière à l'école Le Rucher.

J'ai lu le document explicatif fourni par la commission scolaire de Patriotes. Je vous mentionne que je suis contre ce projet.

La localisation de deux écoles distinctes dans une même bâtisse est selon-moi non favorable.

La dépense d'argent pour l'embauche de personnel double (directeur, secrétaire, conseillère pédagogique) n'est pas justifiable. Le directeur adjoint de cette école à vue son poste coupé la dernière année parce qu'il manquait une dizaine d'élèves pour justifier son salaire. L'argent dépensé pour l'ajout de ses postes doubles devrait plutôt être utilisé pour donner plus de services aux enfants qui en ont besoin.

La localisation des élèves de l'école régulière dans des locaux qui n'ont pas tous accès à une fenêtre. Alors que ces locaux devaient être temporaires étant donné le surplus d'élèves des dernières années.

Comment sera-t-il possible de libérer toutes les classes nécessaires pour l'école alternative sans porter préjudice aux élèves du quartier. Est-ce pour cette raison que l'on forcera dans la prochaine année des élèves à être localiser dans une autre école. C'est ce qui se passe présentement pour le passage de la deuxième à la troisième année. Comment peut-on envisager de déplacer des élèves de leur école de quartier cette année à cause d'un nombre trop élevé d'élèves et avoir des locaux de vides pour 2018? C'est une contradiction!

Aucun transport scolaire ne sera offert pour les élèves de l'école alternative venant de l'extérieur de Ste-Julie. Une hausse du trafic automobile est certaine, alors qu'on cherche à la diminuer avec des projets comme le trotti-bus. La sécurité des enfants aux abords de l'école en sera affectée.

Dans les années antérieures, nous avons effectué des campagnes de financement par les élèves de l'école Le Rucher pour améliorer leur cour d'école par l'ajout d'une toile d'araignée et le marquage au sol de jeux. Présentement, il n'y a aucune certitude que les élèves de l'école normale pourront continuer de bénéficier de la totalité de leur cour d'école. Même constat avec la bibliothèque, le gymnase et le service de garde. Le projet ne peut pas être accepté sans balises claires et précises sur ces lieux communs.

Le projet n'a même pas été présenté au conseil d'établissement de l'école Le Rucher. La première consultation publique aurait dû être faite auprès des parents des enfants fréquentant l'école Le Rucher et auprès du personnel qui y travaille présentement. Je trouve cela étrange d'être consulté en même temps que l'ensemble de la population de la Commission scolaire des Patriotes. J'ai l'impression que la façon de faire vise à diluer ou à noyer la voix des parents, des élèves et du personnel travaillant et enseignant de l'école Le Rucher alors que ceux-ci seront directement touchés par la décision que sera prise.

La cohabitation de deux écoles distinctes dans une même bâtisse amène deux types de clientèle très différentes à cohabiter ensemble. Est-ce que le code de vie et les règlements seront les mêmes. Les horaires seront-ils pareils ? Si ce n'est pas le cas comment allons-nous agir contre le bruit des élèves qui sont en récréation alors que d'autres seront en cours. Je crois sincèrement que la cohabitation de ses deux types de clientèles va générer des conflits entre les élèves, peut-être même entre les corps enseignant et les directions.

Sous un même toit, pour moi le projet est tout simplement impossible.

Je suis totalement contre le projet d'ouverture d'une école alternative à l'école Le Rucher.

Sainte-Julie, le 4 mai 2017

Conseil des commissaires  
Commission Scolaire des Patriotes  
1740, Roberval  
Saint-Bruno-de-Montarville QC  
J3V 3R3

**OBJET : Consultation publique : projet d'école primaire alternative à Sainte-Julie**

Aux membres du Conseil des commissaires,

Je vous écris aujourd'hui pour répondre à la consultation publique à propos du projet d'école alternative à l'école Le Rucher. En septembre 2018, mes [REDACTED] garçons fréquenteront l'école Le Rucher. [REDACTED]

[REDACTED] Je trouve mes enfants privilégiés de fréquenter un milieu comme Le Rucher.

Je ne m'oppose pas au principe de l'école alternative. Cette philosophie n'est pas en ligne avec mes valeurs pour l'éducation de mes enfants et je ne suis pas intéressée à ce que mes enfants fréquentent une école alternative. Par contre, je crois que chaque parent doit prendre en main l'éducation de ses enfants et choisir le milieu qui convient le mieux à ceux-ci. Dans ce sens, l'école alternative peut être un choix intéressant pour certaines familles.

Par rapport au projet proposé, je suis totalement contre l'idée que l'école alternative cohabite avec l'école régulière au Rucher. J'ai lu le document de consultation officiel et j'ai assisté à la rencontre d'information du 19 avril. La commission scolaire a démontré que le nombre de locaux était suffisant et a ramené trop souvent

l'argument que puisque l'école La Tourterelle vit bien sa cohabitation, il n'y a aucune raison pourquoi ce serait un problème à l'école Le Rucher.

Plusieurs questions ou inquiétudes considérées comme « trop pointues » sont restées sans réponse. Pour un projet qui impactera la vie scolaire de toute une école (direction, personnel, élèves et parents), qui demandera des investissements pour un réaménagement de locaux et qui coûtera une structure administrative additionnelle, comment les gens peuvent-ils se prononcer en faveur sans avoir toute l'information et les détails du fonctionnement.

#### Pour les parents et enseignants en faveur du projet...

- Quelle sera l'approche pédagogique?
- Comment les enseignants seront-ils sélectionnés?
- Quelles formations seront exigées des enseignants?

Si le projet est approuvé et que finalement, la philosophie mise en place par la commission scolaire ne convient pas aux parents ayant voté en faveur, est-ce que leur intérêt sera toujours aussi grand pour le projet?

- Comment les espaces communs (service de garde, gymnase, bibliothèque, cour d'école) seront-ils partagés?
- Est-ce que les politiques (assez rigides parfois) de la commission scolaire des Patriotes seront assouplies pour permettre le mode de vie encouragé dans les écoles alternatives (implication des parents dans la rénovation, réparation et aménagement des locaux)?

Si le partage des espaces communs et les politiques de la commission scolaire limitent les intervenants de l'école alternative dans le développement de leur vision et la réalisation des projets, seront-ils toujours intéressés à envoyer leurs enfants dans une école quasi-alternative?

- Comment la sélection des élèves sera-t-elle faite?
- Est-ce que l'autonomie et la maturité des candidats seront considérées?
- Est-ce que les dossiers scolaires seront regardés?

Le document de consultation parle d'une conseillère pédagogique à temps partiel (2 jours par semaine tel que mentionné lors de la rencontre d'information) pour les

premières années seulement. Nulle part il a été prévu d'embaucher une TES pour supporter les enseignants avec les cas plus difficiles.

Les gens sont prêts à supporter le projet et se lancer « dans le vide » puisque si au moment de l'inscription, les détails du projet ne leur conviennent pas, ils ont l'option de ne pas inscrire leurs enfants et leurs parcours scolaires continueront comme si rien ne s'était passé. Par contre, les enfants du Rucher n'auront pas ce privilège car LEUR école a été ciblée.

### Plusieurs inquiétudes fondées concernent la direction, les enseignants et les familles de l'école Le Rucher...

- Les locaux les plus récents avec une fenestration intéressante et des rangements importants seront donnés au volet alternatif alors que quatre groupes du volet régulier seront confinés à des locaux sans fenêtres.

Les enfants passent beaucoup d'heures à l'école. Sans la possibilité de sortir lors de la période d'anglais (le local d'anglais n'existera plus), entre les quatre murs de béton du local de musique, au gymnase dans lequel il n'ont même pas de porte à ouvrir pour faire circuler l'air lorsqu'il fait chaud, ne méritent-ils pas des classes stimulantes et la lumière naturelle. À l'argument qui dit que plusieurs écoles en 2017 ont des locaux sans fenêtre, je répondrai qu'il s'agit justement d'écoles surpeuplées qui manquent de ressources pour loger les élèves du quartier. Dans le cas présent, allouer 8 locaux à l'école alternative force une surpopulation dans une école qui arrivait maintenant à respirer après des années à capacité maximum.

- Comment la cours d'école sera-t-elle partagée?
- Est-ce qu'il y aura plusieurs récréations?

La cour d'école au Rucher n'est pas immense. On y trouve une petite portion gazonnée occupée principalement par un terrain de soccer (rien à voir avec la grandeur du terrain de l'école Sainte-Claire qui cohabite avec l'école alternative La Tourterelle). Les maternelles ont déjà une récréation à une heure différente des élèves du primaire et les enseignantes de maternelle trouvent difficile de garder la concentration des élèves quand les plus vieux s'amusez dehors. En ajoutant une troisième récréation, les périodes de distractions seront sans fin.

- Comment l'application des deux codes de vie se fera alors que les deux écoles ne seront pas hermétiques?

En soulevant cette question à une maman sur le comité du projet pour l'école alternative, elle m'a répondu que les règles seraient probablement semblables donc les risques de conflits minimes. Je lui ai expliqué que présentement au Rucher, les enseignants fonctionnent avec des billets, jaunes ou rouges, selon la gravité du manque. Un billet rouge entraîne automatiquement une retenue le vendredi. Selon cette maman, ceci n'est absolument pas possible à l'école. Je pense que les élèves adhèrent à un système quand ils croient qu'il est juste et s'applique à tout le monde. Un code de vie «à deux vitesses» n'est certainement pas idéal.

- Combien de voitures additionnelles circuleront devant l'école matin et soir?

La circulation est déjà problématique devant l'école Le Rucher. Accueillir des élèves qui devront être voyagés en voiture (puisque seulement les élèves du secteur du Rucher auront droit au transport) ne fera qu'augmenter le problème. La sécurité des élèves piétons devrait être une priorité.

Pourquoi ne pas donner une vocation 100% alternative à une plus petite école? Tant qu'à se lancer dans le projet, pourquoi ne pas y aller à fond? Le plan des secteurs a été revu en 2007, sa révision arrive probablement bientôt. Le revoir maintenant et donner la vocation alternative à l'école l'Arpège (qui est centrale aux écoles Du Moulin, Du Rucher et Quatre-Vents) aurait pu être une option. Par contre, revoir le plan des secteurs aurait attiré l'attention de TOUS les parents de Sainte-Julie. Ils se seraient alors tous mobilisés contre le projet. Si le projet passe, j'espère que le plan des secteurs ne sera pas revu avec la venue de l'école alternative. Ce serait bien trop pratique pour la commission scolaire de diminuer la superficie du secteur de l'école Le Rucher après que le projet soit accepté, et ainsi s'assurer de réaliser leur promesse que les 16 locaux restants à l'école seront suffisants pour accueillir les élèves du secteur.

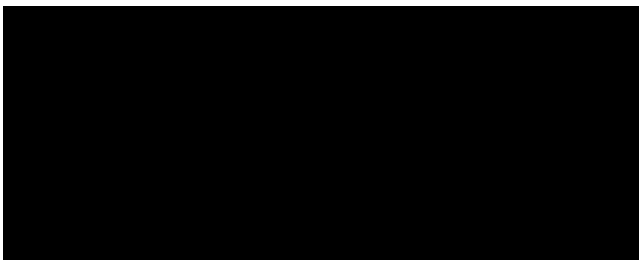
Quand on dit qu'on ne veut pas une école à moitié vide... quelle est la différence lorsqu'on décide de créer une structure administrative pour 169 élèves? Nous vivons dans un contexte de coupures depuis des années. Les services diminuent, l'entretien est coupé, les achats de matériel sont limités. Peut-on vraiment se permettre cette dépense additionnelle? Si la commission scolaire est en situation de surplus, pourquoi

ne pas augmenter les heures en orthopédagogie et en offrir à tous ceux qui en ont besoin plutôt qu'au 3 cas les plus lourds de chaque classe?

Le document de consultation n'était pas objectif. Il présentait seulement le projet de l'école alternative. Jamais l'impact sur les élèves et enseignants de l'école Le Rucher n'a été abordé. Une vraie analyse présente le positif ET le négatif et si les avantages excèdent les inconvénients, on recommande le projet. Ne pas aborder l'effet que le projet aura sur la vie scolaire au Rucher dans un document officiel de consultation constitue de la désinformation puisque les parents qui ne sont pas impliqués actuellement dans l'école ne peuvent pas deviner comment l'organisation fonctionne et comment ça changera.

J'espère que vous prendrez l'intérêt des enfants du Rucher à cœur lorsque vous rendrez votre décision.

Merci,





À la secrétaire générale de la commission scolaire Des Patriotes,

À la suite de l'annonce de la consultation sur un projet d'école alternative à même le bâtiment de l'école Le Rucher, j'ai reçu, à titre de directrice d'école, plusieurs commentaires et réactions tant du côté des parents, des élèves, que du personnel de l'école. Ces commentaires ont bien sûr suscité la discussion et alimenté une réflexion sur la mise en place de ce projet. En voici un court résumé :

Tout d'abord, le projet d'ouvrir une école alternative desservant le territoire de notre commission scolaire est intéressant d'un point de vue organisationnel et pédagogique. Au niveau physique cependant, l'espace nécessaire pour réaliser le plein potentiel d'un projet alternatif risque de demander beaucoup plus d'espaces que les 7 locaux potentiellement libérés par la baisse de clientèle prévue au cours des prochaines années. Une crainte souvent partagée est que la promiscuité des lieux génère des tensions entre les gens devant partager une même bâtisse abritant 2 entités différentes. Il est possible de croire que les pédagogies régulières et alternatives puissent cohabiter sous le même toit, il est toutefois primordial de disposer de l'espace nécessaire à chacun des 2 volets pour permettre la pleine réalisation des projets pédagogiques de chacun.

Les commentaires reçus ont donc poussé ma réflexion et m'ont amené à proposer à mon équipe-école, ainsi qu'aux membres du Conseil d'établissement, la possibilité de mettre en place un projet pédagogique alternatif à l'école Le Rucher. Les deux instances se sont montrées très favorables à ma proposition et à la mise en place d'un projet pédagogique alternatif à l'intérieur de notre école et non au sein d'une entité distincte.

Nous vous proposons donc la mise en place de trois groupes-cycles ainsi qu'un groupe d'élèves du préscolaire dans lesquels une pédagogie alternative serait offerte aux élèves intéressés par ce projet et ce, dès septembre 2018. Idéalement, il serait intéressant d'offrir ce volet non seulement aux élèves de l'école Le Rucher mais bien à l'ensemble des élèves du territoire de la commission scolaire. Il pourrait alors être possible d'inscrire un enfant sur la base du choix d'école en prévoyant la possibilité que l'élève puisse poursuivre sa scolarisation dans ce volet pédagogique particulier. La prochaine année scolaire nous permettrait de former un comité de réflexion afin de définir les bases du projet tout en respectant la politique relative aux projets pédagogiques particuliers. Au-delà de l'implication des ressources de l'école, ce travail nécessitera, entre autres, la participation d'un conseiller pédagogique et possiblement de parents de notre milieu. La révision de notre projet éducatif étant prévue pour les prochains mois, nous pourrions dès lors en profiter pour ajouter cette orientation au projet de notre école.

Pour nous, à la suite des discussions des dernières semaines, il ne fait aucun doute que ce projet répondrait de manière adéquate aux besoins des élèves et à la demande des parents qui souhaitent permettre à leurs enfants de vivre une pédagogie différente que ce qu'offre le contexte de classe régulière actuelle. La proposition que nous vous formulons permettrait la mise en place du projet dans un contexte harmonieux tout en assurant à ce volet l'espace physique nécessaire à son développement en l'intégrant pleinement à la vie de l'école Le Rucher.

Annie Larouche

Directrice de l'école Le Rucher

## SIEGE SOCIAL, SECRETARIAT GENERAL

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** 12 mai 2017 11:14  
**À:** SIEGE SOCIAL, SECRETARIAT GENERAL  
**Objet:** démarche de consultation

Je suis enseignante à l'école Le Rucher et voici les questions qui surviennent lorsque je réfléchis à la viabilité du projet.

Au terme du projet, 7 classes et 1 local administratif seront nécessaires. J'ai entendu dire que la nouvelle aile de l'école était convoitée (celle à deux étages). En fait, à 8 locaux, ils prendraient donc la totalité de la nouvelle aile. Aucun local supplémentaire ne serait alors disponible pour l'école alternative pour y faire du co-enseignement lors de la présence des parents dans cette aile. Rappelons que les parents devront être présents 30h par année à l'école pour y réaliser des tâches de toutes sortes, entre-autre du co-enseignement. L'aile sera déjà à pleine capacité. Rappelons aussi que l'école de la commission scolaire Marie-Victorin, qui sert de pilier et d'inspiration au projet de notre commission scolaire, a plusieurs petits locaux disponibles. Ce qui rend leur projet viable. Une des enseignantes à la tête du projet alternatif à la CSP croit qu'il est nécessaire d'avoir de tels locaux supplémentaires pour pouvoir réaliser de petits projets en sous-groupes ou autre. Donc, est-ce que l'école régulière perdra un autre local (un 9e, un 10e, etc.) qui permettra à l'école alternative de réaliser du co-enseignement et tout autre projet particulier?

De plus, l'école régulière perdra tous ses nouveaux locaux de la nouvelle aile (plus récents avec de belles grandes fenêtres et les 4 dépôts pour notre matériel éducatif). Pour pallier à la perte des dépôts, de grandes armoires devront être achetées et mises dans les espaces communs (corridor, bibliothèque, etc.) afin que nous puissions y mettre tout notre matériel pédagogique. Ceci occasionnera des frais et encore une fois, la diminution de notre espace de vie.

Sans oublier d'ajouter, que depuis plusieurs années, des locaux destinés à d'autres usages (comme des bureaux de TES, psychoéducateur, salle polyvalente, etc.) ont été transformés (Temporairement nous disait-on!) en classe. Ces locaux sont extrêmement petits, parfois sans fenêtre, et il est très laborieux d'y entrer un groupe de 26 élèves. C'est très difficile pour les enseignants et les élèves d'y être à raison de plus de 30 heures par semaine.

Ce sont mes inquiétudes face à l'implantation de ce beau projet dans notre école. Je crois qu'une école alternative ou un volet alternatif est une très bonne idée dans l'état actuel des choses. Les enfants, les parents et les enseignants ont besoin de pouvoir se tourner vers un courant pédagogique différent et peut-être plus personnalisé à quelques-uns de nos élèves. Toutefois, il ne faudrait pas que cela se fasse au détriment de personne!

Bien à vous,

[REDACTED]

Sainte-Julie, 7 mai 2017

Au conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes

**Sujet : Projet d'école primaire alternative publique à l'école Le Rucher de Ste-Julie**

La présente est pour vous faire part de mes opinions face à l'implantation d'une école alternative dans les locaux de l'école Le Rucher de Ste-Julie.

Tout d'abord, je ne suis pas contre le projet d'implantation d'une école alternative publique sur le territoire de notre commission scolaire. Cette philosophie éducative rejoint certains parents qui sont en droit de l'offrir à leurs enfants.

Mes enfants fréquentent l'école Le Rucher depuis [REDACTED] et je suis parent bénévole depuis [REDACTED]. Les réponses obtenues lors de la soirée d'information du 19 avril 2017 ont soulevé de nombreuses questions et inquiétudes :

- La cohabitation des deux écoles vs les lieux physiques . Afin que l'école alternative puisse avoir des locaux et une direction regroupés, elle devra être située dans la section la plus récente, bien fenestrée et ventilée contrairement aux autres élèves du secteur régulier, dont plusieurs classes n'auront aucune fenêtre ni climatisation. Les journées de chaleur étant de plus en plus nombreuses, ce manque de ventilation pour plusieurs locaux n'est pas à négliger et la qualité de vie des enfant et enseignants sera affectée.
- L'école Le Rucher comprend deux classes en adaptation scolaire et ce, depuis de nombreuses années. Les élèves de ces groupes font partie prenante de l'école, au même titre que les enfants du quartier. Puisqu'il manquera d'espace dans la partie régulière du Rucher, est-ce que ces élèves seront relocalisés dans une autre école? Ces enfants ont besoin de stabilité et je crains qu'ils soient aussi victimes de ce projet de cohabitation.
- Lors de la rencontre du 19 avril, les représentants de la CSP affirmaient que le partage des espaces communs (gymnase, bibliothèque, service de garde) n'était pas encore fait car il est trop tôt dans le processus. Présentement, chaque classe a sa période de bibliothèque. Le gymnase doit accueillir deux groupes à la fois (les 6 ème années ont le privilège d'être seul) et le service de garde est à pleine capacité le midi et le soir; certains élèves doivent même manger dans des classes. Lorsque les élèves de l'école alternative seront en place, comment va-t-on partager ces espaces? Regrouper 3 à 4 classes pour une période d'activité au gymnase? Deux à 3 groupes pour la bibliothèque? Je sais que ça se fait dans d'autres écoles de la CSP mais doit-on accepter une baisse de la qualité des élèves (de tous les élèves) car « ça se fait ailleurs »?

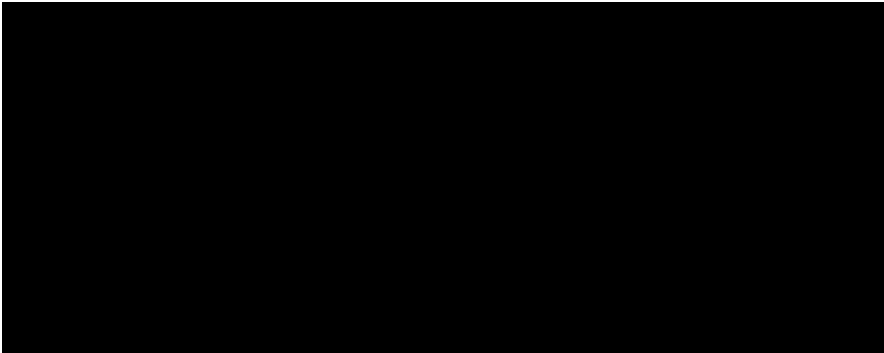
Un fait à noter : le service de garde d'une école relève de la direction d'école. S'il y a deux directions, il doit y avoir deux services de garde. Où sera localisé celui de l'école alternative? Les locaux du service de garde sont entièrement dans l'ancienne section.

- Présentement, la circulation automobile autour de l'école Le Rucher est une grosse problématique. Après des années de problèmes, la direction de l'école, le conseil

d'établissement, la ville de Ste-Julie et le service de police tentent de trouver des solutions à l'engorgement automobile devant et autour de l'école. Nous sommes en mai 2017 et très peu d'améliorations ont été faites. Je n'ose pas imaginer le capharnaüm et les dangers pour les enfants si des élèves de l'extérieur du quartier doivent être déposés et récupérés par leurs parents (car peu ou pas d'élèves du quartier feront partie de l'école alternative). Cette problématique n'a pas du tout été considérée lors du choix de l'école Le Rucher pour accueillir l'école alternative. Et puisque les parents doivent s'impliquer dans la vie scolaire de la nouvelle école, où pourront-ils se stationner? Le stationnement est déjà à pleine capacité et ne sera pas agrandi selon les affirmations données par la direction de la CSP le 19 avril dernier.

En résumé, l'idée d'implanter l'école alternative à l'école Le Rucher n'est pas gagnante pour les élèves du quartier ni pour ceux de la future école alternative. Le choix de l'école semble uniquement basé sur des plans physiques et architecturaux et non dans une optique de qualité de vie et de saine cohabitation des élèves, enseignants et personnels de soutien qui y vivent 10 mois par année. Je suis convaincue que d'autres écoles de la CSP vivant aussi une baisse de clientèle dans les années à venir, pourraient accueillir l'école alternative tout en faisant vivre moins de désagrément aux personnes qui y évolueront.

Je vous souhaite une bonne réflexion, en gardant en tête le bien-être de tous les enfants et adultes concernés.



À : secrétaire générale de la commission scolaire des Patriotes

Objet : Consultation publique sur le projet d'école alternative à Ste-Julie

---

Vendredi 12 mai 2017

Bonjour,

C'est avec un brin d'inquiétude et de déception que je vous écris aujourd'hui. Le projet d'école alternative à Ste-Julie a soulevé chez moi beaucoup d'interrogations et suscité une profonde réflexion.

En tant qu'enseignante à l'école le Rucher, je dois vous avouer que j'ai été étonnée par l'annonce d'une éventuelle école alternative dans l'école où j'enseigne depuis près de . C'est de cette façon que j'ai appris qu'il y aurait une baisse drastique de la clientèle dans les prochaines années.

L'équipe du Rucher est une équipe de projets, de défis. Si nous avions été au courant de la situation plus tôt, nous aurions pu travailler à l'élaboration d'un projet pour pallier à cette baisse de clientèle. Que ce soit une école alternative, un projet de sport, un projet d'arts, un projet de sciences ou bien un programme d'éducation internationale, les enseignants auraient pu se pencher sur la question et proposer un projet qui correspond à la couleur de l'école ainsi qu'aux besoins de la communauté. Avec le projet de l'école alternative, j'ai l'impression que l'expertise pédagogique a été mise de côté. Je me sens en mode réaction bien plus qu'en mode élaboration.

Dans la proposition présentée, je suis préoccupée par le fait que deux entités cohabitent dans un même lieu. Peu importe le projet retenu, ne serait-il pas plus sage d'inclure le projet particulier au reste de l'école ? À mon avis, la force d'une équipe se trouve dans le partage d'une vision commune. En faisant deux écoles dans une, ne risquons-nous pas de creuser des fossés entre les équipes au lieu de construire des ponts pour les unir ?

L'arrivée d'un projet particulier à l'école soulève aussi de nombreuses questions concernant l'organisation scolaire : le choix des enseignants, le nombre d'élèves dans les classes, les dépenses rattachées à l'instauration du projet, l'embauche de personnel (direction, conseiller pédagogique). Avec les années, quel serait l'impact sur la clientèle des écoles de Ste-Julie si le projet était très populaire ? Et s'il ne l'était pas ? Qu'advierait-il du projet si la clientèle augmentait à nouveau parce que de nouvelles familles s'installent dans le quartier ?

En tant que pédagogue, je me questionne aussi sur l'aspect pédagogique. En début de carrière, j'ai eu l'occasion de visiter quelques écoles alternatives ayant des modèles différents. Lequel sera retenu ? L'équipe de l'école alternative n'étant pas encore en place, il est très difficile de proposer un projet clair.

Pour l'instant, il me manque trop d'informations pour me prononcer pour ou contre ce projet. J'entends les arguments de tout un chacun et la réflexion se fait. Toutefois, une chose est certaine : diviser une école en deux, pour moi, ce n'est pas une solution.

Vous avez permis à des parents de proposer un projet auquel ils tiennent. Prenez aussi le temps d'écouter les enseignants qui vivront dans cette école puisqu'ils sont le moteur de tous les changements.



Enseignante école le Rucher, Ste-Julie

## SIEGE SOCIAL, SECRETARIAT GENERAL

---

**De:**

**Envoyé:**

8 mai 2017 12:48

**À:**

SIEGE SOCIAL, SECRETARIAT GENERAL

**Objet:**

Projet école alternative à Ste-Julie

Bonjour,

Bien que j'ai déjà rempli le formulaire en ligne, suite à la séance informative, j'aurais aimé partagé certains nouveaux points de vue:

- 1- Tout d'abord je trouve ce projet très intéressant même si finalement je ne pourrai y envoyer mes enfants (2 d'entre eux seront trop avancés dans leur scolarité).
- 2- Je ne comprends pas le choix de l'école Le Rucher pour partager les locaux, savoir que des enfants resterons dans des locaux sans fenêtres parce que « le bel agrandissement" sera dédié à l'école alternative est une très mauvaise prémisse à cette cohabitation. Ce n'est pas parce qu'une école a été mal conçue qu'il faut continuer de l'utiliser comme telle, admettre l'erreur et pallier au problème me semble davantage proactif.
- 3- L'école Le Rucher semble avoir plusieurs défis touchant la circulation autour de l'école, le manque de locaux pour le service de garde, et vous envisagez déjà le partage du gymnase et d'autres locaux alors que c'est déjà une problématique relevée par les parents présents.
- 3- Vous ne voulez utiliser une autre école pour déplacer des élèves et l'utiliser à demi capacité. Certains ont suggéré l'Arpège, pour ma part et à ma connaissance l'école du Grand Chêne est davantage en perte de clientèle d'années en années et si on suit votre projection de baisse d'élèves plusieurs écoles fonctionneront à demi capacité: de toute façon il y aura déplacements d'élèves pour former des groupes d'un certain nombre.
- 4- Vous envisagez faire une petite école de 7 classes. Pourquoi ne pas dédier une petite école complète qui serait éventuellement une école à 14 classes, la clientèle pour les écoles alternatives semble bien présente dans les autres commissions scolaires.
- 5- Vous avez aussi parlé de potentiellement déplacer les classes spécialisées, peut-être étais-je la seule maman concernée dans l'audience, mais ayant un enfant en classe spécialisée et savoir qu'il se fait changer d'école dans ce genre de contexte, la pilule ne passerait pas !!

Bref au delà des locaux disponibles, d'un projet porteur, pouvez-vous tenir en compte l'accueil et la réalité du milieu où vous voulez l'implanter ou cohabiter, parce qu'ici on dirait que seuls les plans papier ont été pris en compte dans la sélection de l'emplacement ...

Je vous remercie toutefois pour la séance d'informations, c'était très intéressant et vos réponses étaient claires et sans promesses.

Bien à vous,

(je suis une maman de \_\_\_\_\_ et je n'ai aucune affiliation avec l'école Le Rucher mais les interventions des parents concernés m'ont beaucoup interpellée).

## SIEGE SOCIAL, SECRETARIAT GENERAL

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:**  
**À:** SIEGE SOCIAL, SECRETARIAT GENERAL  
**Objet:** Projet école alternative de Ste-Julie

Bonjour,

J'ai 2 enfants de [REDACTED] respectivement. J'habite le quartier [REDACTED] de Mont Saint-Hilaire.

L'idée d'une consultation pour avoir une nouvelle école à Ste-Julie à vocation alternative sème une frustration en moi car des besoins plus criants et de base sont manifestés à la CSP depuis nombreuses années.

Nos école débordent (Au fil de l'eau notamment) tellement que des enfants de maternelle 5 ans doivent chaque jour faire 2X 45 minutes d'autobus pour se rendre à leur école d'Otterburnpark.

Je trouve cette situation inacceptable.

Plusieurs parents ont manifesté leur souhait d'avoir une nouvelle école afin d'accueillir les enfants d'âges primaire et préscolaire qui ne cessent d'augmenter en nombre dans le quartier de la gare.

À mon avis ce projet de Ste-Julie peut être intéressant MAIS des besoins prioritaires doivent se faire entendre pour une nouvelle école dans le quartier de la Gare de MSH par la CSP.

Commission Scolaires des Patriotes

1740, Roberval  
Saint-Bruno-de-Montarville QC  
J3V 3R3

**Consultation sur un projet d'école alternative publique à Sainte-Julie.**

Le 5 avril dernier vous nous faisiez parvenir le document de consultation sur un projet d'école alternative à Sainte-Julie. Je suis parent de ■ enfants qui fréquenteront l'école le Rucher de la CSP en septembre 2017, nous habitons Sainte-Julie (secteur de l'école le Rucher) depuis près de ■.

Après avoir pris connaissance de votre document de consultation et après avoir assisté à la rencontre d'information du 19 avril dernier, je ne supporte pas le projet d'école primaire alternative publique dans la même bâtisse que l'école le Rucher aux conditions indiqués dans le document de consultation officielle pour les raisons suivantes :

- 1- Le document de consultation officiel ainsi que la présentation faites le 19 avril dernier sont incomplet. En fait, ce document et la rencontre n'ont pas identifiés quels seraient les impacts de cette cohabitation pour les étudiants de l'école le Rucher
- 2- L'école le Rucher, comme plusieurs autres écoles du Québec, sont présentement en situation de sur capacité (ou l'ont été ces dernières années) et avant de penser à changer la vocation d'une partie de l'école, il serait plus approprié de s'attarder à redonner à nos élèves, corps enseignant, la direction et autres employés un environnement éducatif qui permet d'offrir une expérience éducative plus appropriée.

**Processus incomplet et manque de transparence**

Le document de consultation est incomplet, car ce projet n'est pas uniquement un projet d'école alternative tel que présenté dans le document de consultation, mais un projet de changement de vocation pour une partie de l'école le Rucher. Le document de consultation ainsi que la présentation du 19 avril ont été d'excellent outils marketing pour l'école alternative. Franchement, vous n'auriez pas pu faire mieux. Mais qu'en est-il des étudiants actuels de l'école le Rucher qui ne fréquenteront pas l'école alternative. Ce document de 19 pages, ne comporte aucun paragraphe qui explique quels seront les impacts pour les élèves actuels, le corps enseignant, la direction et les autres employés. La présentation du 19 avril n'a pas adressé ce point non plus. Aux questions des parents présents, vous avez répondu que ces points seront évalués ultérieurement ou que les questions étaient trop pointues. A titre d'exemple, vous vous êtes pas servi de l'expérience vécu à l'école la tourterelle (école de la Rive-Sud de Montréal) pour présenter quels ont été les problèmes rencontrés et quels sont les moyens que vous allez

prendre pour que ces problèmes ne se répètent pas à l'école le Rucher. Bien sûr, parlez de point négatif, aurait été à l'encontre de cette belle machine de marketing que vous avez mis en place pour l'école alternative. Vous n'avez pas tenu de nous parler du comment vous allez adresser les problèmes de circulation autour de l'école le Rucher (et ses problèmes seront encore plus présent avec l'accueil d'étudiant qui proviendront du territoire de la CSP et qui devront être transporté en voiture). Vous n'avez pas tenu de nous parler du service de garde, service qui est à pleine capacité et qui suite à ce projet d'école alternative sera encore plus achalandé (pour l'ensemble des deux écoles). Quand on pense que des élèves dînent dans leurs locaux de classe, due au manque d'espace, on devrait plutôt penser à leur trouver de l'espace que d'augmenter le nombre d'élève qui fréquenteront le service. Ce n'est pas vrai que l'ajout d'un maximum de 169 élèves provenant de toutes la CSP et d'une cohabitation de deux écoles dans un même bâtiment n'aura pas d'impact sur les élèves, le corps enseignants, la direction et les autres employés. Vous avez ignoré d'adresser ces points.

Comment peut-on supporter un projet pour lequel il y a eu un manque flagrant de transparence, manque qui a été intentionnel ou non, nous ne le serons jamais.

### **Redonnons à nos élèves du secteur le Rucher une école qui réponds à leurs besoins**

Avant de penser à accueillir une deuxième école dans le bâtiment actuel de l'école le Rucher, il aurait été préférable d'identifier dans quels conditions croyons-nous que nos enfants devraient fréquenter une école. Afin d'accommoder un nombre grandissement d'élèves depuis plusieurs années on a du faire des sacrifices à l'école le Rucher, comme dans plusieurs écoles du Québec. Les projections de baisse de fréquentations des écoles de Sainte-Julie sont une belle occasion pour redonner l'espace à nos élèves, et dans le cas présent, aux élèves de l'école le Rucher. A titre d'exemple, cette baisse de fréquentation est une excellente opportunité pour redonner à tous les élèves le droit d'avoir un enseignement dans des locaux vitrés. Ce n'est pas parce que d'autres écoles ont des locaux sans fenêtre que c'est justifiés d'en avoir à l'école le Rucher (argument qui a été utilisé par le directeur adjoint de la CSP à la rencontre du 19 avril). Tel que mentionné ci-haut, ce n'est pas normal que les élèves doivent dîner dans leur local de classe car les locaux du service de garde sont insuffisants pour accueillir tout le monde. Est-ce que le groupe supportant l'école alternative irait de l'avant avec leur projet si leurs enfants devaient fréquenter les locaux d'une école alternative sans fenêtre, se poser la question, c'est y répondre...non ils ne supporteraient pas un tel projet.

Offrons aux 450 élèves du secteur de l'école le Rucher, une école qui répond à leur besoin au lieu de d'offrir une école qui répond au besoin de 169 élèves de la CSP et ce au détriment des 450 élèves de secteur de l'école le Rucher.

Le projet d'école alternative est un projet légitime et réponds aux besoins de plusieurs parents et élèves. Par contre, comme tout autre projet de notre société, les avantages et inconvénients doivent être évalués et présentés dans le cadre d'un projet de consultation. Retardons ce projet d'une année ou deux, faisons-en une évaluation complète ainsi qu'identifions le mode de fonctionnement de l'école et le comment se fera la cohabitation avec l'école le Rucher et représenté le tout aux fins de consultation. Dans votre document de consultation, expliqué et

démontré aussi les inconvénients et avantages de faire ce projet à l'école l'arpège (ou autre endroit ou l'école alternative ne partagerait pas de bâtiment avec une autre école). Expliquez-nous pourquoi vous privilégiez une des deux solutions. Expliquez-nous d'où proviendra l'argent nécessaire à financer ce projet. (L'argent doit provenir soit d'une hausse de taxes ou soit de coupures budgétaires...donc quels sont les coupures budgétaires envisagées)

